

réservé aux Ursulines de Québec. — Bornes et historique de la seigneurie de Portneuf. — Visite pastorale de 1852. — Différentes ordonnances de l'évêque. — Acquisition de la propriété Allsopp. — Achat d'un harmonium. — Annexion de sept concessions à la paroisse de St-Basile en 1852. — Teneur du décret d'annexion. — Pourquoi le Petit Bois de l'Ail n'aurait pas dû être détaché du Cap-Santé. — Conflit du Petit Bois de l'Ail avec l'autorité religieuse. — Entêtement de deux habitants de la concession de Terrebonne. — Le curé du Cap-Santé traîné devant les tribunaux et condamné. — Mort d'une jeune fille de la concession de Terrebonne sans les secours de la religion et inhumation sans service religieux. — Une folle interpelle le curé pendant le sermon. — Décès de l'abbé Thibandau. — Ordination de M. Gaudin. — Agrandissement du cimetière. — Galeries latérales. — Visite pastorale de 1856. — Départ de M. Morin. — Fin de sa carrière.

Le successeur de M. Lefrançois, au Cap-Santé, a été M. l'abbé François Morin, qui prit possession de son nouveau poste dans les premiers jours d'octobre 1848.

Né à Saint-Michel, le 20 août 1806, et ordonné le 13 décembre 1835, M. Morin fut d'abord vicaire à Deschambault, puis curé de la même paroisse jusqu'en 1846, de Saint-Joseph de la Beauce, de 1846 à 1847 et de Saint-Vallier, de 1847 à 1848, époque à laquelle il fut appelé à la cure du Cap-Santé (1).

Le choix de l'autorité était excellent, surtout dans les circonstances. Type de gentilhomme, extrêmement bienveillant, donnant sans compter, conciliant autant que la conscience peut le permettre, et préférant temporiser indéfiniment plutôt que de faire sauter les barrières élevées sur son passage, M. Morin était bien le délégué suscité par la Providence, pour faire succéder le calme à la tempête. De plus, ses nouveaux paroissiens avaient eu l'occasion de le connaître et de l'apprécier pendant son séjour à Deschambault, et ils accueillirent sa nomination avec satisfaction. D'ailleurs, ils soupiraient probablement après le moment où ils pourraient enterrer la hache de guerre, sans trop paraître capituler. C'est ce qui arriva, pour le plus grand bien de tous.

Quelques mois après son arrivée, M. Morin remit sur les ordres du jour la construction d'un nouveau presbytère, qui avait été la pierre d'achoppement sous son prédécesseur. La proposition, cette fois, ne souleva guère d'opposition, le site enchanteur que l'on sait, fut choisi d'un commun accord, et il ne fut pas même question du vieux presbytère, qu'une foule d'avocats sans toge auraient voulu rajeunir quelques années auparavant. Il est vrai que le Conseil de fabrique et le curé facilitèrent

---

Avant de prendre la soutane, M. Morin avait étudié le droit une couple d'années. C'est ce qui explique qu'il a été ordonné à un âge relativement avancé.